



## **Enquête publique**

### **Patrimoine arboré**

La Municipalité de Moudon, conformément à l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), soumet à l'enquête publique locale

du 7 octobre au 5 novembre 2026

la demande suivante :

|                      |                                                              |
|----------------------|--------------------------------------------------------------|
| Propriétaire :       | Commune de Moudon<br>Hôtel de Ville 1 – CP 34<br>1510 Moudon |
| Parcelle :           | DP 91                                                        |
| Adresse :            | Chemin des Amourettes (partie inférieure)                    |
| Essence :            | 1 Tilleul                                                    |
| Travaux à réaliser : | Abattage                                                     |
| Motif :              | Arbre partiellement sec et dépérissant                       |
| Compensation :       | 1 Tilleul                                                    |

Le dossier est consultable au bureau d'Urbanisme et police des constructions sur rendez-vous (021 905 88 86) durant toute la période d'enquête. Les éventuelles remarques ou oppositions doivent être adressées à la Municipalité.

LA MUNICIPALITE



1: 500



Ce plan ne représente pas toutes les canalisations souterraines en service, et n'engage pas la responsabilité des communes. La position des câbles d'éclairage public, des égouts, des conduites de gaz et d'eau peut être approximative. La position exacte est à déterminer par sondage. Pour la position des câbles Romande Energie SA, Groupe E SA, Swisscom et Cablecom s'adresser aux services concernés.

